

POLITIQUE DE CONFORMITÉ PÉNALE



POLITIQUE DE CONFORMITÉ PÉNALE AU SEIN DU GROUPE SERCOTEL		<table><tr><td>Création : 10/06/2021</td></tr><tr><td>Dernière mise à jour : 29/01/2025</td></tr></table>	Création : 10/06/2021	Dernière mise à jour : 29/01/2025
Création : 10/06/2021				
Dernière mise à jour : 29/01/2025				

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF	3
2. CHAMP D'APPLICATION	3
3. DÉFINITIONS	3
4. OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ PÉNALE	4
5. ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ.....	5
6. ACTIVITÉS DU GROUPE SERCOTEL EXPOSÉES À UN RISQUE PÉNAL.....	5
7. RÈGLES ET INTERDICTIONS	5
8. DÉFINITION, CONTRÔLE ET ÉVALUATION.....	6
9. COMMUNICATION.....	6
10. RESPONSABILITÉ ET SUPERVISION	7
11. AMÉLIORATION CONTINUE	7
12. RÉGIME DISCIPLINAIRE.....	8
13. DOCUMENTS RELATIFS À CETTE POLITIQUE.....	8
ANNEXE I) : SOCIÉTÉS COMPOSANT LE GROUPE SERCOTEL	8

POLITIQUE DE CONFORMITÉ PÉNALE AU SEIN DU GROUPE SERCOTEL		<table><tr><td>Création : 10/06/2021</td></tr><tr><td>Dernière mise à jour : 29/01/2025</td></tr></table>	Création : 10/06/2021	Dernière mise à jour : 29/01/2025
Création : 10/06/2021				
Dernière mise à jour : 29/01/2025				

1. OBJECTIF

La présente politique de conformité pénale, approuvée par le conseil d'administration de Sagatu Asociados Comercial Hotelera, S.L.U., par procès-verbal en date du 10 juin 2021, s'applique à toutes les entités composant le « Groupe Sercotel », lequel est constitué des sociétés mentionnées à l'annexe 1) du présent document.

La présente politique a pour objet d'établir la volonté du Groupe SERCOTEL de promouvoir une culture d'intégrité, d'éthique et de respect du droit, ainsi que l'exigence du respect de la législation pénale espagnole et l'interdiction de commettre des infractions pénales.

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique de conformité pénale s'applique, et doit donc être connue et comprise, par toutes les personnes liées au Groupe SERCOTEL (que la relation qui les lie soit de nature commerciale ou professionnelle), dans la mesure où ces services sont liés à l'exercice de leur activité.

C'est pourquoi la présente Politique de conformité pénale devra être traduite dans toutes les langues nécessaires afin que tous les membres du Groupe, ainsi que ses partenaires commerciaux, puissent en comprendre la portée et le contenu.

De même, cette politique sera reprise dans le Manuel de conformité pénale du groupe SERCOTEL, qui décrit et développe en détail la culture et l'engagement de l'organisation ; les rôles et leurs responsabilités ; les fonctions du canal de signalement ; le régime disciplinaire en cas de manquement ; la méthode d'évaluation et de hiérarchisation des risques pénaux ; les moyens de soutien au système de gestion de la conformité pénale, tels que : les plans de recrutement, les plans de formation, les plans de gestion des ressources financières, les plans de contrôle des partenaires, les plans de diffusion, etc. ; ainsi qu'un système d'amélioration continue.

3. DÉFINITIONS

Haute direction : personne ou groupe de personnes qui dirigent et contrôlent une organisation au plus haut niveau et ont le pouvoir de déléguer des pouvoirs et de fournir des ressources au sein de l'organisation.

Membres de l'organisation : membres de l'organe de direction, cadres, employés, travailleurs, salariés temporaires ou sous contrat de collaboration, bénévoles d'une organisation et toutes les autres personnes placées sous la subordination hiérarchique de l'une des catégories susmentionnées.

POLITIQUE DE CONFORMITÉ PÉNALE AU SEIN DU GROUPE SERCOTEL		<table><tr><td>Création : 10/06/2021</td></tr><tr><td>Dernière mise à jour : 29/01/2025</td></tr></table>	Création : 10/06/2021	Dernière mise à jour : 29/01/2025
Création : 10/06/2021				
Dernière mise à jour : 29/01/2025				

Comité de conformité : organe collégial nommé par le Conseil d'administration dont la fonction est de superviser et de contrôler, de prévenir et d'empêcher la commission d'actes délictueux susceptibles d'engager la responsabilité pénale du Groupe.

Objectifs de conformité : objectifs faisant référence à la tolérance zéro de l'organisation en matière de risques pénaux, ainsi qu'à la mise en place de mesures visant à leur prévention, leur détection et leur gestion précoce.

Politique de conformité pénale : volonté d'une organisation exprimée formellement par la haute direction ou l'organe de gouvernance en ce qui concerne ses objectifs de conformité pénale.

Risque pénal : risque lié à la mise en œuvre de comportements susceptibles de constituer un délit, conformément au régime de responsabilité pénale des personnes morales établi aux articles 31 bis et suivants du Code pénal espagnol ou, dans le cas d'entités dépourvues de personnalité juridique, au régime des conséquences accessoires établi dans le même texte légal, à l'article 129.

Système de gestion de la conformité pénale : ensemble d'éléments d'une organisation qui sont interdépendants ou qui interagissent afin de définir et de mesurer le niveau de réalisation des objectifs en matière de conformité pénale, ainsi que les politiques, processus et procédures permettant d'atteindre ces objectifs.

Partenaire commercial : toute partie, à l'exception des membres de l'organisation, avec laquelle l'organisation entretient, ou prévoit d'établir, une relation commerciale quelconque.

4. OBJECTIFS DE CONFORMITÉ PÉNALE

Les objectifs de conformité pénale font référence à la tolérance zéro de l'organisation à l'égard des risques pénaux, ainsi qu'à la mise en place de mesures visant à leur prévention, leur détection et leur gestion précoces.

Dans cette optique, conformément aux dispositions du point 6.3 de la norme UNE 19601:2017, l'organisation établit des objectifs de conformité pénale pour les fonctions et les niveaux concernés, lesquels doivent être cohérents avec les dispositions de la présente politique et avec les résultats de l'identification et de l'évaluation des risques pénaux, être mesurables, tenir compte des exigences applicables, faire l'objet d'un suivi, être communiqués et mis à jour. De même, l'organisation doit conserver des informations documentées sur les objectifs de conformité pénale.

Lors de la planification de la mise en œuvre des objectifs de conformité, il convient de déterminer les actions à mener et les responsables, les ressources nécessaires – en veillant à disposer de modèles de gestion des ressources financières adaptés pour prévenir la concrétisation des risques pénaux –, la date d'achèvement et les modalités d'évaluation des résultats.

À cet égard, le groupe SERCOTEL fixera ses objectifs (stratégiques, tactiques et opérationnels) dans le document RC 6.3_9.1.6 Objectifs et indicateurs de conformité pénale, et s'engage à les mettre à jour chaque année en fonction des résultats obtenus lors de l'évaluation annuelle des risques.

POLITIQUE DE CONFORMITÉ PÉNALE AU SEIN DU GROUPE SERCOTEL		<table><tr><td>Création : 10/06/2021</td></tr><tr><td>Dernière mise à jour : 29/01/2025</td></tr></table>	Création : 10/06/2021	Dernière mise à jour : 29/01/2025
Création : 10/06/2021				
Dernière mise à jour : 29/01/2025				

Sur la base des normes de comportement éthique établies dans le Code de conduite et que le Groupe SERCOTEL applique dans tous les domaines de son activité, les deux principaux objectifs stratégiques du Groupe en matière de conformité pénale sont les suivants : 1) renforcer l'engagement et la culture de conformité parmi ses membres et ses partenaires commerciaux ; 2) encourager la participation de ses membres au canal de communication.

5. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

La présente Politique de conformité pénale, ainsi que le Code de conduite et l'ensemble des autres politiques, protocoles et règles internes mis en œuvre ou que le Groupe mettra en œuvre en matière de conformité, constituent le pilier fondamental de la culture de conformité du Groupe SERCOTEL. C'est pourquoi la présente Politique est d'application obligatoire pour toutes les personnes liées au Groupe, ainsi que pour les partenaires commerciaux, exigeant ainsi non seulement le respect de la législation pénale, mais aussi la loyauté envers les valeurs et les principes éthiques et responsables du Groupe.

Afin de faciliter la compréhension de la politique et de garantir son respect, celle-ci sera mise à la disposition de tous les membres du groupe SERCOTEL via l'intranet SERCOTEL CONNECT et sera accessible aux parties intéressées sur le site web du groupe.

6. ACTIVITÉS DU GROUPE SERCOTEL EXPOSÉES À UN RISQUE PÉNAL

L'activité du Groupe est centrée sur l'hôtellerie, celui-ci étant l'un des groupes hôteliers les plus importants du secteur. Dans ce contexte, l'exposition du Groupe SERCOTEL aux risques pénaux a été analysée et évaluée.

En conséquence, son système de gestion de la conformité pénale a pour objectif de prévenir, de détecter et, le cas échéant, d'atténuer les risques de niveau élevé à faible, après identification et segmentation des domaines d'activité, des clients, des fournisseurs et des autres tiers qui dépassent ce seuil de risque.

7. RÈGLES ET INTERDICTIONS

La présente Politique de conformité pénale, le Code de conduite et les autres politiques et protocoles connexes mis en œuvre au sein du Groupe établissent des lignes directrices en matière de comportement éthique et interdisent expressément la commission de tout acte délictueux dans le cadre des activités menées par le Groupe SERCOTEL.

8. DÉFINITION, CONTRÔLE ET ÉVALUATION

La Politique de conformité pénale établit un cadre pour la définition, le contrôle et l'évaluation des objectifs fixés par le Groupe en matière de conformité pénale. À cet égard, le Groupe SERCOTEL a mis en place des processus visant à :

- Identifier et déterminer les risques pénaux auxquels le Groupe est exposé au moyen d'une analyse par domaine fonctionnel afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures de contrôle nécessaires pour prévenir et minimiser ces risques.
- Évaluer, en termes de probabilité, la survenance des risques pénaux identifiés et détectés, ainsi que leur impact sur le Groupe en cas de survenance.
- Quantifier, évaluer et gérer les risques détectés dans le cadre de l'externalisation des opérations, des applications et des services.
- Améliorer en permanence la durabilité, l'adéquation et l'efficacité de son système de gestion de la conformité pénale.
- Rendre compte périodiquement au Conseil d'administration de Sagatu Asociados Comercial Hotelera S.L.U. par le biais d'un bref rapport sur l'efficacité du Système de conformité pénale, en évaluant son contenu.
- Réviser le contenu du système de gestion de la conformité pénale lorsque des changements importants surviennent au sein de l'organisation, de la structure de contrôle ou de l'activité du Groupe, lorsque des modifications légales ou jurisprudentielles pertinentes ont lieu ou lorsque des infractions significatives à ses dispositions sont constatées et le justifient ; en dehors de ces cas, une révision annuelle du contenu dudit système sera effectuée.

9. COMMUNICATION

La Politique de conformité pénale est accessible à tous les membres de l'organisation et aux tiers, et est diffusée de manière appropriée par les canaux internes et externes de l'organisation.

Toute activité irrégulière ou contraire à la présente politique, aux principes énoncés dans le code de conduite ou, de manière générale, à la réglementation en vigueur, doit être signalée au groupe SERCOTEL.

À cette fin et conformément à la loi n° 2/2023 du 20 février relative à la protection des personnes qui signalent des infractions réglementaires et à la lutte contre la corruption, l'adresse e-mail compliance@sercotel.com est mise à la disposition de tous (avec la possibilité d'utiliser la poste, si le lanceur d'alerte le souhaite, en envoyant un courrier à l'adresse Calle Comte d'Urgell, 240, ático, 08036, Barcelone – à l'attention du Comité de

POLITIQUE DE CONFORMITÉ PÉNALE AU SEIN DU GROUPE SERCOTEL		<table><tr><td>Création : 10/06/2021</td></tr><tr><td>Dernière mise à jour : 29/01/2025</td></tr></table>	Création : 10/06/2021	Dernière mise à jour : 29/01/2025
Création : 10/06/2021				
Dernière mise à jour : 29/01/2025				

conformité), ainsi que par voie orale ou via le formulaire en ligne disponible via le lien suivant <https://www.sercotelhoteles.com/es/compliance>, où les signalements peuvent être effectués, la confidentialité du signalement et de son auteur étant garantie.

De même, pour les collaborateurs internes, un formulaire est mis à disposition sur l'intranet SERCOTEL CONNECT, où les signalements peuvent être effectués de manière nominative ou anonyme, au choix du lanceur d'alerte. La confidentialité du signalement et de son auteur est garantie, le cas échéant.

Le Groupe SERCOTEL garantit qu'aucune personne ayant signalé un incident de bonne foi ne fera l'objet de représailles d'aucune sorte. En revanche, les employés qui, ayant connaissance d'un comportement illicite ou irrégulier, ne le signalent pas, s'exposent à une sanction.

10. RESPONSABILITÉ ET SUPERVISION

Toutes les personnes en relation avec le Groupe SERCOTEL doivent être familiarisées avec les principes éthiques et de responsabilité, ainsi qu'avec l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans les différentes mesures de contrôle (Code de conduite, Politiques, etc.) adoptées par le Groupe, et s'engagent à les respecter, ainsi qu'à préserver son intégrité et sa réputation.

Le Comité de conformité est chargé de superviser la mise en œuvre et le suivi du système de gestion de la conformité pénale, en adoptant des mesures de contrôle, de surveillance et de communication qui répondent aux principes de rapidité, de sécurité et d'efficacité. Pour s'acquitter de cette fonction, il dispose de l'autorité et de l'indépendance nécessaires.

11. AMÉLIORATION CONTINUE

Le Groupe SERCOTEL s'engage à améliorer en permanence la durabilité, l'adéquation et l'efficacité tant de la présente Politique de conformité pénale que du reste du Système de gestion de la conformité pénale mis en place au sein du Groupe.

Les informations recueillies, analysées, évaluées et incluses dans les rapports de conformité pénale serviront de base pour identifier les opportunités d'amélioration de la performance en matière de conformité au sein du Groupe.

12. RÉGIME DISCIPLINAIRE

Tout comportement contraire aux dispositions de la présente politique ou ne s'y conformant pas, ainsi que le non-respect du code de conduite du groupe SERCOTEL et de l'ensemble de ses politiques internes, sera considéré comme une violation de la bonne foi contractuelle, ainsi que comme une négligence professionnelle aux fins déterminées conformément à la législation en vigueur en matière de discipline du travail et/ou de résiliation du contrat.

À cet égard, le Groupe SERCOTEL pourra imposer une sanction disciplinaire conformément à la législation en vigueur, qui sera évaluée en fonction de la gravité de la violation commise et, le cas échéant, des préjudices que cette violation pourrait causer à l'organisation.

Ce régime disciplinaire vient, en tout état de cause, en complément de toute procédure judiciaire pouvant être engagée à l'encontre du membre et/ou de l'employé, ainsi que de toute sanction ou conséquence pouvant découler de ladite procédure.

13. DOCUMENTS RELATIFS À CETTE POLITIQUE

- Code de conduite du groupe SERCOTEL.
- Loi organique 10/1995 du 23 novembre relative au Code pénal.
- UNE 19601:2017 relative aux systèmes de gestion de la conformité pénale.
- Loi 2/2023 du 20 février relative à la protection des personnes qui signalent des infractions réglementaires et à la lutte contre la corruption.

ANNEXE I) : SOCIÉTÉS COMPOSANT LE GROUPE SERCOTEL

Actuellement, le GROUPE SERCOTEL se compose des sociétés suivantes :

SOCIÉTÉ	Détenteur des actions / parts
Sagatu Asociados Comercial Hotelera, S.L.	Grupo Corporativo Landon, S.L.
Inversiones Narón 2003, S.L.	Sagatu Asociados Comercial Hotelera, S.L.
Sercotel Operadora, S.L.U.	Inversiones Narón 2003, S.L.
Alcotas Hoteles, S.L.	Sagatu Asociados Comercial Hotelera, S.L.
Sercotel Andorra, S.L.U.	Sagatu Asociados Comercial Hotelera, S.L.

POLITIQUE DE CONFORMITÉ PÉNALE AU SEIN DU GROUPE SERCOTEL		Création : 10/06/2021 Dernière mise à jour : 29/01/2025
---	---	---

Historique des versions :

Version	Date	Approuvé par	Motif de la modification
V.O.	10/06/2021	Conseil d'administration de Sagatu Asociados Comercial Hotelera, S.L.	
V.1.	18/07/2023	Comité de conformité	Inclusion d'Alcotas Hoteles, S.L.
V.2.	19 juillet 2023	Conseil d'administration de Sagatu Asociados Comercial Hotelera, S.L.	Mise en conformité avec la loi n° 2/2023
V.3.	05/10/2023	Comité de conformité	Transfert du siège social
V.4.	12/12/2023	Comité de conformité	Inscription de Sercotel Andorra, S.L.
V.4.	16/12/2024	Comité de conformité	Révision des textes
V.4.	29/01/2025	Conseil d'administration de Sagatu Asociados Comercial Hotelera, S.L.	Révision des textes